

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 01 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation : le 25 mars 2026

Date d'affichage/publication : le 25 mars 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de pouvoir : 1

Nombre de membres présents : 28

Absent : 0

Suite à la démission de quatre conseillers, le conseil compte 29 membres en exercice à la date de la présente séance

Présents - Monsieur Charles-Alexandre PROKOPOWICZ, Maire ; Madame Agnès LE LANNIC, Monsieur Konrad WALLERAND, Madame Delphine CAPLIER, Monsieur Thierry LEMANT, Madame Marie-France SEYS, Monsieur Philippe DE BRUILLE, Madame Nathalie TOP, Monsieur François MORTIER, adjoints au maire ; Monsieur Francis MENAGER, Madame Pascale DE METS, Madame Técla MENAGER, Monsieur Francis PILLOIS, Monsieur Marco GIGANTE, Madame Valérie SELOSSE, Madame Marie-Christine PROKOPOWICZ, Madame Manuella DE FREITAS, Madame Sandra DUARTE-VERSCHAETE, Madame Zohra ELBASRI, Monsieur Nicolas LEDRUE, , Monsieur ROUX Sébastien, Madame Aurélie HUYS, Monsieur Geoffrey BOSSU, Madame Caroline LEGROS, Monsieur Romain VANLAECKE, Monsieur Amaury METGY, Madame Sandra KUGLER-HELLIN, Monsieur Thibaut THERBY, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur Christophe HANCQ

Secrétaire de séance : Monsieur Thibaut THERBY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

* * *



Institutions et vie politique

Désignation des représentants (5.3)

DESIGNATION DES MEMBRES ELUS AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la collectivité au sein du Comité Social Territorial.

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, ayant prévu la substitution des comités sociaux territoriaux (CST) aux comités techniques et aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Vu les articles L. 251-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique,

☞ Il vous est proposé à cet effet les candidatures de :

- Titulaires : Marie Christine PROKOPOWICZ
Philippe DE BRUILLE
Marie France SEYS
- Suppléants : Marco GIGANTE
Francis PILLOIS
Pascale DE METS

Votants :	29
Bulletins nuls ou blancs :	0
Suffrages exprimés :	29
Majorité absolue :	15

Ont obtenu :

- | | | |
|-----------------------|-----------------------------|---------|
| • <u>Titulaires</u> : | Marie Christine PROKOPOWICZ | 29 voix |
| | Philippe DE BRUILLE | 29 voix |
| | Marie France SEYS | 29 voix |
| • <u>Suppléants</u> : | | |
| | Marco GIGANTE | 29 voix |
| | Francis PILLOIS | 29 voix |
| | Pascale DE METS | 29 voix |

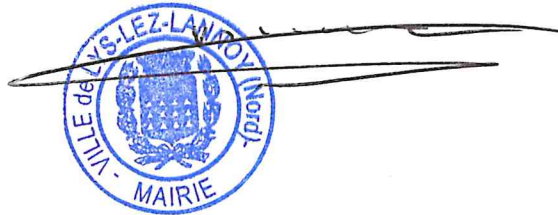
Mme Marie-Christine PROKOPOWICZ, M. Philippe DE BRUILLE et Mme Marie-France SEYS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés ont été désignés comme **membres titulaires** du **Comité Social Territorial**

M. Marco GIGANTE, M. Francis PILLOIS et Mme Pascale DE METS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés ont été désignés comme **membres suppléants** du **Comité Social Territorial**

Le Conseil,
Où cet exposé,
Adopte les conclusions du rapport,
A l'unanimité des membres présents

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait Certifié Conforme
Charles-Alexandre PROKOPOWICZ
le Maire



Le secrétaire de séance
Thibaut THERBY

